



ADHESION RAC BASKET
SAISON 2026/27
Fiche d'inscription



INFORMATIONS JOUEUR

NOM : PRENOM : SEXE : H / F

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Email :

NOUVELLE INSCRIPTION ☐

RENOUVELLEMENT ☐

RESPONSABLE LEGAL

NOM : PRENOM : Père / mère

Téléphone : Email :

Profession :

NOM : PRENOM : Père / mère

Téléphone : Email :

Profession :

ADHESION

incluant la réservation dans la catégorie, la licence FFBB et l'adhésion à l'omnisport

	U7	U9	U11	U13	U15	U18	U21	SENIOR	DIRIGEANT
Année de naissance	2020 2021	2018 2019	2016 2017	2014 2015	2012 2013	2009 à 2011	2004 à 2008	2003 Et moins	
Équipes masc. compétition			375€	375€	375€	375€	375€	375€	
Équipes mixtes compétition		375€	375€						
CTC Mont Valérien		375€	375€	375€	375€	375€		375€	
Équipes loisirs F/H	320€	320€	320€	320€	320€	320€	350€	350€	
Frais Mutation en +	60 € à la charge de l'adhérent								
Présence au club									15€

Je soussigné(e), reconnais que l'adhésion au RAC Basket entraîne l'acceptation de la charte joueur et parent de la section (consultable sur le site internet du RAC BASKET et sur les documents d'adhésion), les conditions générales d'inscription (au dos) et le règlement FFBB.

Date de l'inscription : Signature :

PARTIE RESERVEE AU CLUB

Mode de règlement	Montant	Référence	Encaissement

Voir Conditions Générales d'Inscription au verso

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AU RAC BASKET (CGI)

1. Modalités d'inscription

- Remplir un dossier complet d'inscription (formulaire adhésion Omnisport Rueil, formulaire adhésion Rac Basket)
- Régler la cotisation annuelle selon le tarif en vigueur
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du basket (datant de moins de 6 mois)
- Accepter les présentes conditions générales. L'adhésion implique l'acceptation sans réserve des présentes CGI

2. Cotisations

- Les adhésions et les cours sont à régler en totalité lors de l'inscription et ce pour la saison entière (1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027).
- Un règlement incomplet ou qui sortirait en impayé entraîne automatiquement la suspension des accès aux entraînements et aux matchs.
- Une fois la saison sportive commencée, les demandes de remboursement seront exceptionnelles et devront être adressées à la Direction. Elles seront prises en compte pour les cas nécessitant l'interruption de l'activité sportive : déménagement, maladie, maternité et mutation professionnelle. Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire.
- La totalité du paiement pour la saison entière sera encaissée avec au maximum 4 échéances selon les modalités suivantes :
 - A l'inscription : 1^{er} règlement de 100€ (adhésion au RAC Omnisport de 15 euros et frais d'inscription de 85 euros non remboursables).
 - Le solde (déduction faite des 100€) payable en 1,2 ou 3 fois : encaissements fin septembre, fin octobre et fin novembre (faire des montants sans virgule)

Moyens de paiements acceptés :

- Chèques libellés à l'ordre du RAC Basket (inscrire le nom de l'enfant et son prénom, ainsi que l'année de naissance au dos du chèque)
- Carte bancaire,
- Chèques vacances ANCV,
- Tickets services,
- Pass +, Pass'sport, LABAZ
- Coup de pouce CAF

En cas de prise en charge par un organisme (Comité d'Entreprise, Coupons Sports, Pass Loisirs, C.A.F, etc.), ou dans le cadre des subventions gouvernementales dédiées aux collégiens et lycéens (Pass et Labaz), et dans l'attente de réception des éléments, le payeur s'engage à fournir dès le jour de l'inscription un chèque de caution du montant estimé. Dans le cas où les éléments ne seraient pas transmis avant le mois de novembre 2026, le club encaissera les chèques de caution.

ATTENTION : tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Le dossier complet est à envoyer ou à déposer au bureau du RAC Basket à l'adresse suivante :

RAC BASKET, complexe sportif Le Stadium, 1, rue Geneviève Couturier 92500 RUEIL-MALMAISON

3. Engagement et comportement

Le membre s'engage à :

- Participer uniquement aux séances d'entraînement de son équipe
- Se rendre disponible les week-ends pour participer aux compétitions (pour ceux qui sont inscrits en compétition) selon la sélection des coaches
- Un joueur qui ne pourrait se rendre disponible tous les week-ends ne pourrait pas être sélectionné en équipe A
- Participer aux tables de marques et à l'arbitrage des matchs des autres équipes (à minima une fois tous les 2 mois par roulement, soit 5 fois dans l'année)
- Adopter une attitude respectueuse envers les encadrants, les bénévoles, les autres membres et les installations
- Respecter les règlements intérieurs de l'omnisport, de la fédération de basket et les règles de sécurité

4. Assurance

Le Club souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile.

Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire.

Le Club ne saurait être tenu responsable des pertes ou vols d'effets personnels dans ses installations.

5. Encadrement & Activités

Les activités sont encadrées par des entraîneurs, éducateurs ou intervenants diplômés.

Les horaires et lieux d'entraînement peuvent être modifiés en cours de saison en fonction des disponibilités des installations ou des encadrants. Ces changements n'entraînent pas de possibilité de remboursement.

6. Droit à l'image et RGPD

Sauf opposition écrite expresse de l'adhérent (ou de son représentant légal), le Club se réserve le droit d'utiliser des images ou vidéos prises lors d'activités pour ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches...).

Les informations recueillies dans le cadre de l'adhésion sont nécessaires au bon fonctionnement du Club.

Conformément au RGPD, chaque membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant, en adressant une demande à racbasket@sfr.fr

Le Comité Directeur du RAC BASKET